



PREAVIS MUNICIPAL No 01-2026

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 9 février 2026

Objet : Réfection chemin de Beauregard - Demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de la poursuite de la réfection des routes communales et des chemins AF (Améliorations Foncières), la Municipalité souhaite procéder à la rénovation du chemin de Beauregard.

Le revêtement bitumineux de ce chemin est en très mauvais état. Il présente un faïençage prononcé, de nombreux affaissements ainsi que la formation de nids de poule, compromettant tant le confort que la sécurité des usagers. Des travaux provisoires ont été effectués avant l'hiver afin de pouvoir garantir son utilisation.

Dans le cadre de l'expertise AF, le chemin de Beauregard a été divisé en trois tronçons distincts. Les tronçons 1 et 3 seront réaménagés sur leur tracé actuel, alors que le tronçon 2 fera l'objet d'une modification de tracé afin d'optimiser l'exploitation agricole.

Des essais de portance ont été réalisés sur le tracé. Ceux-ci ont mis en évidence une portance variable de la structure du coffre existant.

La détection de présence de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans le revêtement routier a été réalisée à l'aide du spray révélateur PAK-MARKER. Les résultats n'ont pas mis en évidence la présence de HAP dans le revêtement existant.

Par ailleurs, les canalisations ont été inspectées par caméra afin d'en évaluer l'état. Cette inspection a permis d'identifier précisément les tronçons nécessitant un remplacement.

Le chemin de Beauregard assure la desserte d'exploitations agricoles ainsi que d'environ 50 hectares de surfaces agricoles.

À la suite de l'analyse réalisée par le bureau d'ingénieurs Sabert SA, validée par la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) et l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture), la Municipalité a retenu la variante proposée suivante.

Tronçon 1 et 3

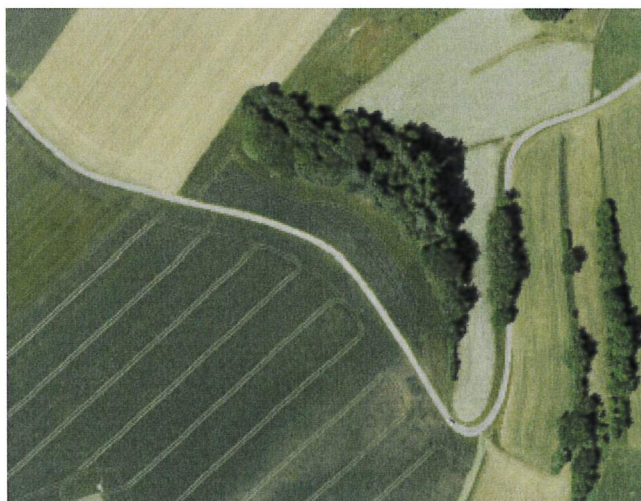
- Fraisage du revêtement existant et évacuation des matériaux fraisés, éventuellement recyclage
- Réfection partielle des couches de fondation
- Stabilisation du coffre existant au ciment afin d'améliorer la portance de la fondation et de valoriser les matériaux en place
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en ACT 16N de 7 cm d'épaisseur sur une largeur de 3 m
- Réfection des banquettes - largeur 35 cm par côté

Tronçon 2 :

- Fraisage et évacuation du revêtement existant
- Enlèvement et évacuation du coffre existant
- Décapage des horizons A et B sur le nouveau tracé, récupération de ces matériaux et remise en place sur le tracé du chemin existant
- Mise en place d'un coffre neuf dimensionné pour les charges actuelles
- Mise en place d'une couche de roulement en ACT 16N de 7 cm d'épaisseur sur une largeur de 3 m
- Mise en place d'un nouveau collecteur destiné à la récolte et à l'évacuation des eaux de ruissellement

Situation actuelle

Actuellement, le chemin de Beauregard est une route AF en revêtement avec circulation bidirectionnelle et d'une largeur d'environ 2.50m.



Description du projet

Le projet consiste à modifier le tracé de la route existante dans le but de faciliter et d'améliorer l'exploitation de la parcelle N° 599. Le nouveau tracé sera prévu sur la parcelle N° 536 et un échange de terrain sera effectué entre les deux parcelles.

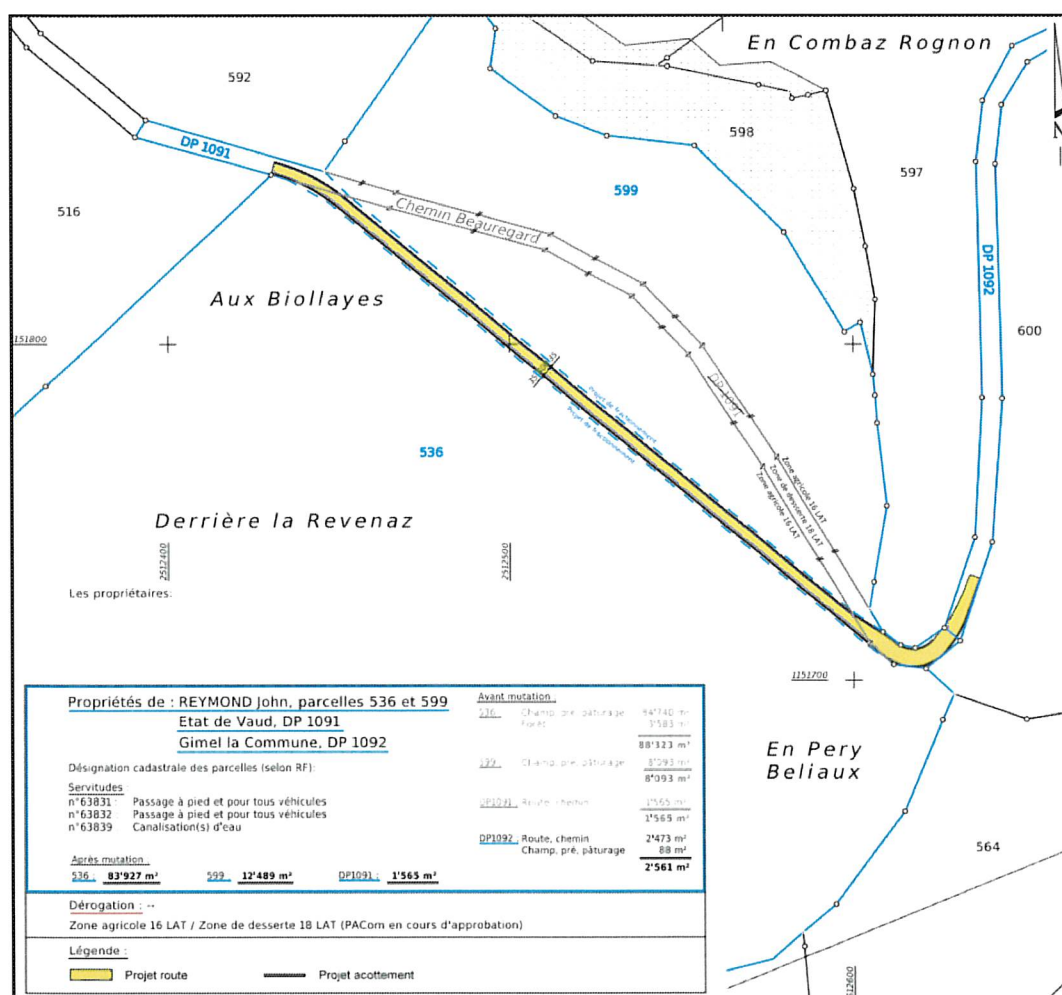
La nature des parcelles étant similaire, il n'y a pas de perte de surface agricole. Le projet n'empiète pas dans les SDA (Surfaces d'assolement) et ne porte pas atteinte à des SDA recensées.



Extrait SIT Canton de Vaud

Globalement, la parcelle DP1091 (route AF) qui sépare les parcelles N° 536 et N° 599 sera déplacée en direction de la parcelle N° 536. La surface de cette dernière sera diminuée au profit de la parcelle N° 599 (voir plan géomètre).

Le projet de déplacement de la route a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 24 décembre 2025 au 22 janvier 2026.





Coût des travaux

Génie civil

1	Installation	Fr.	55'000.00
2	Travaux préliminaires	Fr.	40'000.00
3	Terrassement	Fr.	130'000.00
4	Canalisations	Fr.	150'000.00
5	Infrastructure	Fr.	120'000.00
6	Superstructure	Fr.	145'000.00
7	Régie	Fr.	15'000.00
Total HT		Fr.	655'000.00

Frais annexes

1	Frais administratifs et techniques	Fr.	65'000.00
2	Géomètre	Fr.	20'000.00
3	Notaire	Fr.	10'000.00
Total HT		Fr.	95'000.00

Récapitulation

1	Génie civil	Fr.	655'000.00
2	Frais annexes	Fr.	95'000.00
3	Divers et imprévus	10 %	Fr. 75'000.00
Total HT		Fr.	825'000.00
TVA		8.1 %	Fr. 66'825.00
Total TTC		Fr.	891'825.00

Financement

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le bureau Sabert SA de CHF 892'000.00 TTC (arrondi), subventions cantonales et fédérales (AF) non déduites (*taux moyens de l'ordre de 70%, sous réserve des budgets cantonaux et fédéraux futurs*). Cette route est éligible aux subventions des Améliorations Foncières qui seront calculées à la fin des travaux et feront partie intégrante du plan de rénovation des routes AF.

Ce financement serait couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

Amortissement

Selon les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 et applicables depuis le 1er janvier 2024, la durée d'amortissement pour les routes est de 40 ans. Nous proposons d'amortir ces travaux par un amortissement linéaire d'une durée de 40 ans qui débutera dès la fin des travaux.

Charges financières

Hormis l'amortissement et les éventuels intérêts, les frais de fonctionnement éventuels seraient portés au budget annuel.



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 01-2026 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à modifier le tracé de la route (selon mise à l'enquête du 24 décembre 2025 au 22 janvier 2026)
- 2) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de la Repentance
- 3) D'allouer un crédit maximum de Fr. 892'000.00 TTC, subventions cantonales et fédérales non déduites, pour exécuter ces travaux
- 4) De financer ce crédit par un emprunt correspond au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante
- 5) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 27 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

